



Extrait du registre des arrêtés municipaux

## **ARRÊTÉ**

N° SG 2024-462

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit, de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise Actium travaux publics sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement rue François Coulet à l'occasion de travaux d'enfouissement réseau fibre optique et pose de chambre télécom,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 10 juillet 2024 au 26 juillet 2024

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée par feux et le stationnement sera interdit du 10 juillet 2024 au 26 juillet 2024 :

- Rue François Coulet, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise Actium travaux publics.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation David GUEZENNEC Responsable du Centre Technique Municipal